collège Agrippa d'Aubigné
académie Poitiers
Éducation nationale

Téléphone
05.46.93.16.70
Télécopie
05.46.93.95.14
Courriel
ce.0170058x@ac-poitiers.fr
Adresse postale :
6 rue du Cormier
17100 SAINTES

Section Sportive Escalade du collège Agrippa d'Aubigné

Année scolaire 2017/2018

de la 6e à la 3e

1 – Présentation

Les sections sportives scolaires sont définies dans le bulletin officiel du 29 septembre 2011.
Elles contribuent à promouvoir et développer la pratique sportive des élèves à l'école.

...un projet au carrefour de l'esprit, du corps et de la nature
Les pratiques sportives, au même titre que les pratiques culturelles, contribuent à l'épanouissement du jeune et à son intégration sociale.
Elles sont reconnues comme étant un moyen d'enrichissement physique mais aussi moral, culturel et intellectuel.

La section sportive scolaire offre à des élèves motivés un complément de pratique sportive approfondie, en liaison avec les organes fédéraux et leur permet :
• de suivre une scolarité normale,
• de progresser et d'être valorisés dans leur sport de prédilection.

2 - Conditions

Tout élève intéressé doit déposer, auprès du chef d'Etablissement du collège, une demande de dossier de candidature.

Pour être candidat, il faut :
- Etre déclaré apte à la pratique de l'escalade (certificat de non contre-indication à la pratique de l'escalade en compétition)
- avoir une attitude positive et obtenir des résultats scolaires satisfaisants
- avoir une réelle motivation et être conscient des efforts qu'il faudra fournir tant sur le plan scolaire que sportif
- **être licencié FFME** (au Cracq Jeunes Escalade de préférence)

3 - Fonctionnement

- Les élèves suivent les cours dans leur classe avec les autres élèves de l'établissement. Leur scolarité est la même.
- Ils suivent les entraînements dispensés par le professeur d'EPS, chargé de la section, ainsi que les interventions d'un brevet d'état Escalade.
- Ils participent aux compétitions UNSS (cross, rencontres d'escalade…). **Inscription obligatoire à l'AS du collège**
- Le suivi médical est assuré par le docteur et l'infirmière scolaire
- Les élèves admis dans les classes doivent savoir que l'escalade doit être considérée comme une option qui ne doit en aucun cas prévaloir sur le travail scolaire.
- Langues assurées au collège :
  - LV1 : Anglais
  - LV2 : Allemand ou Espagnol (5e – 3e)

  Enseignement complémentaire : Latin (dès la 5e)

4 - Sélection et recrutement

Le recrutement est basé sur les aptitudes physiques, techniques (voir détail au point 8) sans négliger les résultats scolaires.

Trois exigences sont imposées :

- **Sportive**

Avoir subi avec succès les épreuves de sélection sportive (tests athlétiques et techniques).

- **Médicale**

Un examen de santé approfondi détermine si l'élève est apte médicalement (pour les élèves admis, un suivi médical régulier sera assuré).

- **Scolaire**

L'inscription définitive n'intervient qu'après l'examen du dossier scolaire (notes et appréciations - attitude et comportement)

5 - Organisation pédagogique

La scolarité est organisée comme pour l'ensemble des élèves du collège : ils bénéficient du forfait EPS 4 heures en 6ème, 3 heures en 5ème, 4ème, 3ème. Les élèves de la section bénéficient de 4 heures de formation supplémentaires pour la pratique de l'escalade réparties entre le mardi après-midi et le jeudi après midi (16h00 –18h00) et des sorties le mercredi après-midi.

Au collège, les connaissances et les compétences développées dans l'ensemble des activités pratiquées au sein de la section sportive scolaire sont partie intégrante du processus d'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences.
Elles sont prises en compte pour sa validation. Les acquisitions ainsi effectuées au cours de ces activités seront portées sur le livret personnel de compétences.
M. Roscelli, responsable de la section, a la charge de veiller au suivi de la scolarité des élèves engagés dans ce dispositif.
Pour cela, une heure hebdomadaire sera consacrée au suivi et au soutien des élèves ; celle-ci permettra de réaliser leurs bilans scolaire et sportif et de mettre en place si besoin une aide individualisée et d'envisager les objectifs à atteindre à court et moyen termes.
Le maintien dans la Section Sportive est remis en question chaque année en fonction des résultats sportifs et scolaires et du comportement général.
Les élèves déjà inscrits en 2016-2017 ne passeront pas les tests de sélection mais doivent déposer leur dossier d'inscription dans les délais.

6 – Candidatures

- Le dossier est téléchargeable sur le site du collège (http://etab.ac-poitiers.fr/coll-aaubigne-saintes/) ou sur celui du Cracq Jeunes Escalade (www.cracq.org)
- Le Collège Agrippa d'Aubigné recevra les dossiers de candidature

adressés à : Monsieur Le Principal

du Collège Agrippa d'Aubigné

6 rue du cormier
17100 Saintes

Tél :05.46.93.16.70.
Courriel :
- ce.0170059x@ac-poitiers.fr
- jacques.roscelli@ac-poitiers.fr

Informations importantes :

En parallèle du dépôt de dossier de candidature, il faudra obligatoirement, pour tous les élèves entrant en 6e, **faire une demande de dérogation** auprès des services académiques (voir avec l'école d'origine) qui prendront la décision d'affecter votre enfant au collège Agrippa d'Aubigné de Saintes et dans la section sportive.

Attention, il n'y a pas de régime d'internat.

Date limite de dépôt des dossiers le :

Vendredi 14 avril 2017

7 - Concours d'entrée

La sélection est réalisée suite :

1) aux résultats des épreuves physiques, techniques
2) à l'examen, par une commission d'admission présidée par le Chef d'établissement, des résultats des candidats
3) Les élèves dont la candidature est retenue seront avisés par courrier après le 6 juin.

8 – Epreuves physiques

Elles se dérouleront le :

MERCREDI 03 mai 2017

Au gymnase Agrippa d'Aubigné
Rue du cormier
17100 Saintes

A 13h30

1. Test athlétique :

Courir un ½ Cooper soit 6mn avec une vitesse de course supérieure à 10km/h (ne pas s'arrêter)

2. Test escalade :

- Pour les 6e – 5e réaliser :

3 voies de difficulté croissante en moulinette et 3 blocs

- Pour les 4e – 3e réaliser :

3 voies de difficulté croissante en tête ou en moulinette et 3 blocs
Pendant la prestation, il sera apprécié la technique, l'attitude de grimpe et tout ce qui a trait à la sécurité (assurage- encordement)

Apporter une tenue pour courir et pour grimper

DOSSIER DE CANDIDATURE

1) Aspect renseignements :

■ l'imprimé n°1 à compléter par la famille : feuille de renseignements

■ l'imprimé n°4 à signer – Charte de la section sportive

2) Aspect scolaire :

■ les photocopies des bulletins scolaires des deux premiers trimestres (obligatoire !) ou du livret scolaire de CM2

■ l'imprimé n°2 à compléter par l'établissement d'origine récapitulant :

- l'avis du chef d'établissement ou du professeur principal ou du directeur de l'école

- l'avis du professeur d'EPS et de l'entraîneur si l'élève pratique l'escalade en club

3) Aspect médical :

■ l'imprimé n°3 à compléter par le médecin traitant : fiche de contrôle médical (sous pli confidentiel)

4) Échéancier :

■ Dépôt des dossiers : avant le **14 avril 2017**

■ Date des tests sportifs **: Mercredi 03 mai 2017 à 13h30**

(SAE Gymnase Agrippa d'Aubigné – 6 Rue du Cormier - 17100 Saintes)

■ Date des résultats : après le 6 juin 2017 par courrier

Dossier de candidature à retourner à :

Monsieur Le Principal du Collège Agrippa d'Aubigné

Section Sportive Escalade

6 rue du Cormier

17100 Saintes

Les imprimés doivent être complétés dans leur totalité et
Chaque dossier rendu doit être complet

DOSSIER DE CANDIDATURE

A L'ENTREE DANS LA SECTION SPORTIVE ESCALADE
du Collège Agrippa d'Aubigné

Imprimé n°1
(à compléter par la famille)

NOM – PRENOM : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse des parents : .....

.....

.....

N° de téléphone : .....

Adresse mail obligatoire :.....

Profession des parents :

Mère:.....

Père : .....

Classe suivie en 2016/2017 : .....

Nom et adresse de l'établissement fréquenté : .....

.....

Classe prévue à la rentrée 2017-2018 : .....

LV1 : Anglais

LV2 : Allemand – Espagnol
Enseignement de complément : Latin

Fait à .....le .....

Signature des parents

Signature de l'élève

* joindre la photocopie des deux derniers bulletins trimestriels ou du livret scolaire de CM2

DOSSIER DE CANDIDATURE
A L'ENTREE DANS LA SECTION SPORTIVE ESCALADE
du collège Agrippa d'Aubigné

Imprimé n°2
(à compléter par l'établissement d'origine)

Appréciation du Chef d'Établissement quitté (ou du Professeur Principal ou du directeur de l'école), *concernant la capacité à lier étude et pratique physique intensive :*

(à compléter par le professeur d'EPS et le club)

Avis du professeur d'EPS de l'établissement et de l'entraîneur de club :

Aptitudes physiques :

Aptitudes à l'escalade :
(Indications sur le rythme de travail, les efforts fournis, l'endurance de grimpe, la coordination, le respect des consignes et des camarades)

FICHE MÉDICALE EN VUE D'UNE SCOLARITÉ EN SECTION SPORTIVE SCOLAIRE

Imprimé n°3

(A compléter par le médecin traitant)

Nom : Prénom : Domicile : Date de naissance :	Discipline pratiquée : Nombres d'heures : Surclassement : ~~oui~~ non Double surclassement : ~~oui~~ non
Antécédents médicaux : Antécédents chirurgicaux : Traitement en cours :	Autre discipline pratiquée :

Interrogatoire comportant notamment une évaluation psychosocial
Examen cardio-vasculaire de repos (assis, couché et debout) *
Examen pulmonaire*
ECG de repos (obligatoire la première année d'inscription)*
Évaluation de la croissance et de la maturation : - Examen morpho-statique et anthropométrique - Maturation pubertaire (critères de Tanner)
Plis cutanés
Examen de l'appareil locomoteur*
Examen podologique*
Examen dentaire*
Examen neurologique (latéralité, tonus, ...)*
Dépistage des troubles visuels
Dépistage des troubles auditifs
Autres (abdomen, etc.)
Bilan des vaccinations
Conseils diététiques (si besoin)
Bandelette urinaire (glucose, protéines, ...)
Autres (abdomen, etc.)

Certificat médical de non-contre-indication (Coupon à remettre lors de votre inscription aux tests)

Je, soussigné, docteur.....certifie avoir examiné ce jour

NOM ..... Prénom .....né(e) le .....

et qu'il (qu'elle) ne présente cliniquement aucune contre-indication à la pratique, dans le cadre de la section sportive scolaire escalade

Date :

Signature et cachet du médecin :

CHARTE DE LA SECTION SPORTIVE Escalade

Imprimé n°4

(A conserver – Remettre le coupon réponse)

- L'objectif de la section sportive est de donner la chance à des élèves très motivés de concilier études et pratique intensive d'un sport.
- Une structure scolaire avec des horaires aménagés est ainsi mise en place pour que la pratique sportive au collège soit compatible avec la réussite scolaire.

Les objectifs de la section sportive du collège Agrippa d'Aubigné sont de :

➡Concilier pratique de l'Escalade et visée à la réussite scolaire, en harmonisant le travail

➡Favoriser l'atteinte niveau régional ou national dans les résultats sportifs

➡Permettre la découverte du patrimoine montagnard corse

Les responsables de la section s'engagent à :

⇨ Offrir une formation éducative complète dans le respect des programmes officiels d'enseignement

⇨ Aménager un emploi du temps respectant une bonne répartition de l'ensemble des séquences de pratiques sportives dans la semaine par l'intermédiaire du professeur d'EPS responsable de la section

⇨ Assurer un suivi scolaire et sportif personnalisé

⇨ Veiller à l'équilibre de l'emploi du temps et des charges de travail sportif de l'élève

⇨ Prêter le matériel technique nécessaire à la pratique de l'Escalade dans les différents milieux de pratique

L'ÉLÈVE s'engage à :

Vie de la section sportive

⇨Pratiquer toutes les activités sportives de la section sur l'année scolaire (aucune démission ne pourra être décidée de façon unilatérale sans un lien entre le collège et les parents)

⇨ Participer à toutes les séances, les compétitions prévues sous peine de suspension ou d'exclusion de la section sportive.

⇨ Satisfaire aux visites médicales annuelles de contrôle (visite médecin du sport)

⇨Respecter le matériel prêté et le rendre en bon état

⇨ S'assurer d'avoir le matériel exigé lors des différentes pratiques physiques

…/…

L'ÉLÈVE s'engage à :

Scolarité et efforts à fournir

⇨ Fournir des efforts pour élever son niveau de performance scolaire et sportif

⇨ Se ménager des phases de récupération et surveiller son alimentation

⇨ Accepter le soutien scolaire jugé nécessaire par les enseignants et à y participer

⇨ Accepter les décisions pouvant éventuellement le priver ponctuellement d'un entrainement de section sportive pour assurer son soutien scolaire si nécessaire

Association Sportive et Compétitions

⇨ Adhérer à l'association sportive du collège et participer aux compétitions de la section sportive.

Attitudes et Responsabilités

⇨ Respecter le règlement intérieur de l'établissement

LES PARENTS D'ELEVES s'engagent à:

⇨ Respecter les principes de fonctionnement de la section sportive et les expliquer à leur enfant

⇨ Participer à la formation de gestion de vie de leur enfant en veillant à leur alimentation, sommeil, emploi du temps extra-scolaire et suivi médical

⇨ Dialoguer avec les professeurs pour prendre des mesures lorsque les résultats sont insuffisants

⇨ Communiquer au professeur d'EPS responsable de la section sportive toute information pouvant avoir une incidence sur la pratique physique de leur enfant

⇨ Etre attentif à l'état de fatigue de leur enfant et à signaler toute remarque au professeur d'EPS responsable de la section sportive

⇨ Assurer le suivi médical réglementaire de la section (visite annuelle médecin du sport)

✂ -

A remettre avec le dossier de candidature

Nous soussignons

NOM :…………………………………………………………………. Prénom :……………………………………………………………

Et l'enfant NOM :…………………………………………………Prénom……………………………………………………………….

Reconnaissons avoir pris connaissance de la charte de la section escalade et nous engageons à la respecter.

A ___________________________, le

Signature des parents
ou du responsable légal,

Signature de l'élève,